

semble être la patrie naturelle du self-government et de l'initiative absolue des citoyens. Mais il est probable qu'à l'origine e pays, dénué de la ressource et de l'appui de gros capitaux réalisés dans les entreprises antérieures et disponibles pour de grands travaux publics, pressé d'ailleurs de jouir des bénéfices du développement assuré par ses travaux, n'hésita pas à les entreprendre sur une grande échelle en engageant l'avenant national. Après la construction vint l'exploitation, et, comme ici encore, toutes les branches de l'industrie offraient, aux capitaux et à l'initiative des particuliers ou des associations, plus de débouchés qu'ils n'en pouvaient occuper, l'Etat se chargea de l'exploitation par ses agents.

On peut consulter sur les résultats le dernier rapport de la Commission des chemins de fer au Parlement de Sydney pour 1878. On y verra d'abord que cette commission, — soumise cependant aux formalités parlementaires, et l'on sait si elles sont longues, l'Australie ne diffère point en cela du vieux monde ! — que cette commission a publié le compte rendu de l'administration des chemins de fer de l'Etat des Nouvelles-Galles du Sud sept mois plus tôt que l'administration des chemins de fer de l'Etat français n'est parvenu à publier le sien. On y verra ensuite que le produit net de l'exploitation des chemins de fer australiens diminue d'année en année. En 1877 il représentait 46 0/0 du capital employé, en 1878 il ne donnait plus que 3 74 0/0 infériorité au trésor une perte de plus de 120,000 livres sterling ou 3 millions de francs. Et que l'on remarque bien ici qu'il s'agit d'un pays neuf où il semblait presque inévitable qu'il doit se produire un résultat tout contraire avec le développement prodigieux et rapide de la colonisation et de la richesse. Mais les discussions du parlement ont fait ressortir les causes de cette situation anormale.

L'Etat chargé de la construction a mal construit ses lignes, et il en est résulté des frais d'entretien et d'exploitation considérables. Les dépenses augmentaient hors de toute proportion rationnelle. L'administration s'avisa alors de réduire ses tarifs, au plus grand bénéfice des voyageurs et des transporteurs. Mais le commerce et le public ne tardèrent pas à s'apercevoir que c'était là un marché de dupe dont on leur donnait les avantages sans en partager les pertes. On leur faisait largement payer en tant que contribuables, Les Anglo-Saxons en Australie comme ailleurs, n'ont qu'un goût médiocre pour ce communisme vague, qui transforme l'Etat en une sorte de machinisme chargé de déshabiller, suivant l'expression vulgaire, une infinité de petits saints Pierre pour habiller une infinité de petits saints Paul. En ce moment même le Parlement des Nouvelles-Galles du Sud étudie, aux antipodes, les moyens d'enlever à la régé gouvernementale les chemins de fer qu'en Europe d'autres parlements voudraient faire rentrer tous dans la même régé.

Il n'était pas nécessaire cependant que nous passions la mer pour trouver des exemples identiques à ceux que nous fournit l'Australie. La Belgique est à nos portes, la Belgique, ce pays des rêves de tous les partisans du rachat de l'exploitation par l'Etat, la Belgique possède un réseau d'Etat de 2,500 kilomètres, qui comprend la partie la plus importante de ses lignes ferrées, dont la longueur totale s'élève à 4,000 kilomètres.

Le ministre des travaux publics est maître absolu de ce domaine ; la politique y intervient tout à son aise, et, d'un autre côté, l'administration, jugeant, comme toutes les administrations, qu'il n'y a rien de fait et que sa domination est insuffisante tant qu'il reste quelque point qui échappe à sa prépondérance, pousse au rachat des 1,500 kilomètres qui ont le mauvais goût de rester autonomes. Cette préférence, suivie de quelques projets, a conduit cette année la Chambre des représentants de Belgique à s'occuper plus spécialement de la question des chemins de fer. On n'a point, comme chez nous, nommé une commission de 33 membres ; mais la commission du budget a principalement porté son attention sur le ministère des travaux publics, et le rapporteur, M. Lehardy de Beaulieu, a déposé en son nom sur le bureau de la Chambre des représentants un rapport des plus concluants.

Tout d'abord le député belge se plaint que les comptes rendus d'un exercice ne sont pas produits dans le cours de l'exercice suivant, et constate qu'il n'a pu examiner en 1880 que les comptes de 1878. Il fait ressortir, au point de vue de la comptabilité publique et de la bonne gestion administrative même des chemins de fer, l'abus de ces longs retards qui enlèvent à la Chambre toute initiative efficace, dans une affaire qui intéresse cependant à un aussi haut degré les finances publiques et l'intérêt général.

Il est bien certain, en effet, que le principal et probablement le seul avantage de l'exploitation des chemins de fer par une régé d'Etat, c'est que les représentants de la nation, maîtres de régler les tarifs, les conditions d'exploitation et la direction technique, peuvent combiner à chaque instant les nécessités budgétaires avec les besoins du commerce et de l'industrie. Ce rôle de régulateur suprême en matière de transports ne nous parait, il est vrai, nullement entrer dans les fonctions d'un corps politique mais c'est celui qu'ambitionne chez nous la commission des Trente-Trois. Faisons-lui remarquer avec M. Lehardy de Beaulieu que l'exercice en devient illusoire avec le retard des comptes, tel qu'il se produit dans l'administration belge, et tel qu'il est servilement imité par notre administration des chemins de fer de l'Etat publiant seulement à la fin de mars 1880 les comptes, fort incomplets et fort insuffisants, de l'exploitation de l'exercice 1878, toutes les régés d'Etat se ressemblent et se copient mutuellement.

## INFORMATIONS

Le bruit s'était répandu, hier, à Paris, que M. Littré était à toute extrémité. Le *Moniteur* dément cette alarmante nouvelle. L'éminent savant doit partir très-prochainement en villégiature dans l'un des nombreux villages d'eau, où il restera quelque temps.

Lorsque M. de Cassagnac a offert de faire publiquement le dénombrement des députés de la gauche qui avaient reçu des faveurs de l'Empire, la majorité a paru éprouver un certain malaise, et pas une voix ne s'est élevée pour relever le défi de l'orateur bonapartiste.

On commentait beaucoup, et de la façon la moins bienveillante pour M. Gambetta, l'étrange écart de parole de président, qualifiant de « premier corps de l'Etat » la Chambre des députés. M. Gambetta semblait avoir tout à fait oublié l'existence du Sénat. Certains affirmaient, il est vrai, qu'il n'y avait point de l'oubli, mais volontaire impéritie.

À la fin de la séance, M. Gambetta était en proie à un accès de colère qui lui faisait perdre tout sentiment de la mesure. Il a paru surtout qu'il ne se rendait pas bien compte de la portée de ses paroles lorsqu'il a approuvé de la façon que l'on verra le caractère de l'interpellation de M. de Lucé de Feltré.

Pendant tout le temps que M. de Cassagnac occupait la tribune, on remarquait que le président avait constamment à portée de la main, la petite brochure contenant le règlement de la Chambre. Il semblait qu'il guettât l'occasion de s'en servir, et, lorsqu'il l'a fait, on a remarqué qu'il n'avait point eu besoin de chercher, les articles s'étant trouvés immédiatement à la page où il est parlé de la censure.

C'est à tort qu'on a annoncé que la discussion sur les pétitions adressées au Sénat contre les décrets s'ouvrirait demain. Le rapport n'est pas encore distribué. La discussion aura lieu dans les derniers jours de la semaine.

Il résulte d'une note insérée au bas d'une page de la consultation de M. Rousset que M. Dufaure doit présenter ses jours-ci son projet de loi sur le droit d'association. On ne sait pas encore si le dépôt de cette proposition aura lieu demain ou après-demain.

L'émotion causée au Sénat par l'affaire du traité de commerce, affaire si étrangement conduite à Londres, est loin de se calmer. N'est-il pas au plus haut point mélangé qu'une grande commission du Sénat ait été chargée de présenter un projet de loi sur le droit d'association, et par une déclaration du chef du cabinet anglais un fait considérable dont elle aurait dû être avisée par le chef du cabinet français ? C'est le point sur lequel l'interpellation.

Il n'y avait qu'une voix, parmi les personnes qui assistaient à la séance d'hier, pour constater la déplorable médiocrité de M. le ministre de l'intérieur. Certains amis de M. Constans se félicitaient de ce que ce voix pût difficilement porter jusqu'aux tribunes. On pouvait ainsi se faire, jusqu'à la lecture du compte rendu de la séance, quelques illusions sur la valeur de son argumentation. M. Gambetta ne paraissait d'ailleurs avoir aucune illusion de ce genre. Sa pâleur et quelques mouvements d'impatience qu'il ne pouvait réprimer paraissent indiquer qu'il faisait de la parole du ministre tel cas que de raison. On faisait remarquer à ce propos dans quelle injuste erreur étaient tombés ceux qui s'imaginaient qu'il n'était pas possible de trouver un ministre de l'intérieur plus incapable que M. Lepère.

## ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Mous nous voyons obligés de démentir une nouvelle qu'on a répandue hier, après-midi. On disait que le Directeur du *Journal de Roubaix* avait été frappé d'une atteinte d'apoplexie, à l'église Saint-Martin. Il n'y a rien de cela. M. le Directeur a fait, chez lui, en descendant une marche, une chute dans laquelle il a reçu une forte contusion au bras droit.

Un repos de quelques jours lui a été ordonné et suffira pour le remettre complètement en état. ERNEST CLASSE.

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu, hier, pour le renouvellement partiel du Conseil des prud'hommes. M. Charles Bonne a été élu prud'homme ouvrier de la 2<sup>e</sup> catégorie par 454 sur 478 voix. Le nombre des inscrits était de 1,604. Dans la 3<sup>e</sup> catégorie, sur 53 votants, M. Charles Dervaux a obtenu 45 voix. M. Jean-Baptiste Lemaire, 43. Inscrits : 208. La 4<sup>e</sup> catégorie comptait 120 électeurs inscrits. 25 seulement se sont présentés au scrutin. M. Kowalski réunit 15 suffrages. Le scrutin a continué aujourd'hui pour le renouvellement de plusieurs membres figurant dans la catégorie des prud'hommes patrons. En voici le résultat : 1<sup>re</sup> catégorie. — Inscrits, 33 ; votants 22. M. Georges Motte a obtenu 21 suffrages ; M. Beuscart, 1. 2<sup>e</sup> catégorie. — Inscrits : 198 ; votants, 78. M. Louis Watine-Walippe : 57 voix ; M. Cordonnier, 26. 3<sup>e</sup> catégorie. — Inscrits : 42 ; votants 6. M. Deloitte, 5 voix ; 1 bulletin nul. 4<sup>e</sup> catégorie. — 79 inscrits ; votants 9. — MM. Bonami Picavet, 3 voix ; E. Delaitre, 1 ; André Derville, 1. Bulletins nuls, 4.

Le *Progrès du Nord* n'est pas content, oh ! mais pas content du tout. Son correspondant roubaissien lui a écrit que la *Grande-Harmonie* « en faveur de laquelle la ville de Roubaix s'impose pourtant de si lourds sacrifices » n'a pas joué la *Marseillaise* lors de la revue passée, dimanche dernier, à l'occasion de la Saint-Mamert, au bataillon des Sapeurs-Pompiers. « La plupart des spectateurs qui étaient venus voir cette cérémonie avec la certitude d'entendre l'hymne national, ont été déçus, ajoute notre confrère. En effet, au lieu de la *Marseillaise*, cette musique n'a fait entendre qu'à l'entendre qu'un banal pas redoublé. C'est à ce point que pendant le défilé, elle exécuta un morceau du même genre, chacun se retournant en entendant sa fin. » C'est donc la première fois que le correspondant roubaissien du *Progrès* assiste à la revue de la Saint-Mamert. La *Grande-Harmonie* et le bataillon ont fait hier ce qu'ils font chaque année. Ils ont défilé sur la Grand-Place. Seulement, au lieu de regagner leurs locaux respectifs, la musique municipale et les pompiers se sont rendus, sur l'invitation qui leur en avait été faite au moment de la revue, à l'école de natation à l'inauguration de laquelle ils ont assisté. Quel dommage que le correspondant du *Progrès* ne les y ait pas suivis ; il

est pu alors constater que la *Grande-Harmonie* avait fait, à deux reprises, le tour des bassins en exécutant la *Marseillaise*, avec un brio vraiment remarquable.

Notre confrère termine en disant : « Il nous semble que ces cérémonies ne sont cependant pas très multipliées, et que la *Grande-Harmonie*, qui ne s'est pas encore fait entendre une seule fois cet été par la population, aurait pu profiter de cette circonstance pour donner une légère satisfaction au public. »

Encore un fois, le correspondant roubaissien du *Progrès* se montre injuste. Il s'efforce de faire retomber sur notre musique municipale la responsabilité d'un état de choses qu'il n'est certes pas en son pouvoir de changer.

Une seule chose manque à la *Grande-Harmonie* « pour donner satisfaction au public », c'est un emplacement. Il y a longtemps, en effet, qu'une commission a été nommée au sein du conseil municipal pour rechercher un emplacement où l'on puisse élever une estrade sur laquelle les différentes sociétés musicales de la ville se feront tour à tour entendre, mais jusqu'ici le projet est toujours resté à l'état de projet. Et quelque vie que soit le désir du correspondant du *Progrès* d'entendre la société musicale qui a contribué, dans le plus large part, à donner un renom artistique à la ville de Roubaix, il n'en conviendrait pas moins que ce n'est pas la *Grande-Harmonie* mais à l'administration municipale que l'on doit s'en prendre. C'est une estrade qui manque. Qu'on la fasse construire.

L'excellente musique municipale de Douai s'est rendue hier au concours de Melun, où elle a été fait inscrire dans la division d'excellence.

Une première dépêche arrivée à Douai dans l'après-midi, a appris qu'elle avait obtenu le premier prix de lecture à vue, à l'occasion des fêtes de la ville de Melun. Bientôt se succéderont d'autres télégrammes annonçant que les artistes douaisiens obtiennent le premier prix d'exécution, avec de nouvelles félicitations ; le premier prix de solfège, pour son air varié ; et le jury, rendant à leur chef un hommage exceptionnel, lui décernait une médaille d'exceptionnelle.

Nous sommes heureux d'apprendre à ceux de nos concitoyens qui pourraient ignorer que le chef de la musique municipale de Douai est M. Boulcourt et le piston-solo de la *Grande-Harmonie* dont le *Journal de Roubaix* a eu si souvent l'occasion de faire l'éloge.

Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses à M. Boulcourt et sommes heureux de constater que la *Grande-Harmonie* possède un artiste aussi distingué.

Comme nous le disons plus haut, c'est hier qu'a eu lieu l'inauguration de l'École de natation. Le nombre des baigneurs a été très-considérable.

Nous avons annoncé que M. le général Farcy vient, par une circulaire adressée aux autorités militaires, de modifier, d'une façon définitive, la division de son contingent du contingent (service de 5 ans) et de la deuxième portion (service d'un an).

Ce changement va avoir pour effet de lier, cette année, au mois de novembre, des jeunes gens qui devaient être conscrvés pendant trois ans et demi ou quatre ans.

De ce fait, 12,000 jeunes gens qui nés-y attendaient guère vont profiter de cette décision.

Ce sont, bien entendu, les jeunes gens qui, d'après l'élevation du numéro pris lors de leur tirage, passeront de la première à la deuxième portion.

Il n'est apporté aucune modification au contingent de l'armée de mer, non plus qu'à la répartition des ajournés de la classe 1876 et 1877 déclarés, en 1879, propres au service.

Les ajournés de la classe de 1879, reconnus en 1880 propres au service armé, seront désignés comme appartenant à la première ou à la deuxième portion, d'après la division du contingent, sans aucune application des dispositions qui précèdent.

Le *Journal officiel* publie la promulgation de la loi approuvant la convention entre la France et l'Espagne, pour l'établissement d'un chemin de fer de Douai à Tournai.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* : La promenade faite en ville par la Fanfare des Carabiniers du Petit-Château, hier après-midi, a été très-guêlée par le public tourcoingnois.

Il y a eu une certaine animation et du mouvement sur plusieurs points, entre autres sur la Grand-Place où la Fanfare a exécuté plusieurs morceaux. Elle a joué avec solo pour piston joué par M. Paul Dervaux et un *bolero* de M. L. Montagne. On a beaucoup remarqué dans cette dernière exécution, les saxophones dont le rôle très-important a été tenu avec un ensemble parfait.

L'itinéraire a été les rues Verte, de Gand, Saint-Jacques, Grand-Place, de Tournai et du Tilleul.

Les Carabiniers du Petit-Château attendaient leur fanfare au café Duthoit, rue du Tilleul. A son arrivée deux bouquets ont été présentés, l'un, au président M. Tanchou, l'autre au chef de musique, M. Mager. La Fanfare et les carabiniers se sont ensuite rendus au Ballon, but de leur promenade. Il y a été reçu par la *Musique de Watrelles* venue en tenue pour fraterniser quelques heures avec ses collègues de Tourcoing.

La rentrée en ville s'est effectuée vers 9 h. 1/2.

Cette promenade musicale a produit tout l'effet qu'on en pouvait attendre. Au Café des Négociants, sur la Grand-Place, les musiciens ont été très-applaudis et bissés. Nous avons entendu dans la foule, formuler à plusieurs reprises, le désir d'entendre souvent de pareilles exécutions. Nous croyons qu'il ne serait pas mauvais d'autoriser la Fanfare à donner quelques auditions, sur la Grand-Place ; nous sommes du reste, au temps des concerts d'été, nos sociétés musicales feraient bien de commencer à en profiter, comme les années précédentes, afin d'offrir pendant les quelques beaux jours, une saine et agréable récréation, à leurs concitoyens.

La Société de gymnastique de Tottreering a fait une sortie hier, dans l'après-midi. On a beaucoup remarqué la bonne tenue de ses membres.

Il circule en ce moment des pièces de 5 fr. fausses à l'effigie de la République de 1849, fort bien imitées. On ne peut les reconnaître qu'à leur ton mat et par leur poids de beaucoup inférieur à celui de la pièce de bon aloi. Elles ont une grande ressemblance et se font remarquer, surtout sous la pression de l'ongle. Ces pièces, bien que paraissant avoir circulé un certain temps, ont dû être émises récemment, à en juger par leur bon état de conservation.

Gillard, le garçon de recettes de la Compagnie d'éclairage, l'auteur du vol de 1,700,000 fr. de titres contenus dans une valise dérobée à Lille, est arrivé à Paris, venant de Bruxelles où il a été arrêté. Il lui restait encore 74,000 fr. des 127,000 fr. montant des coupons qu'il avait

touchés, Gillard a été écroué à Mazas. Il sera interrogé aujourd'hui, ainsi que sa maîtresse Adèle Blondel, arrêtée à Lille, à l'auberge du *Cheval-Rouge*, rue du Priez. Cette fille, dirigée sur Paris après son arrestation, attendra son procès devant la Cour de Cassation. M. de Saint-Lazare que les formalités de l'instruction fussent accomplies.

Delannay, le meurtrier de la rue des Eclaires, à Lille, se montre enfin repentant de l'acte qu'il a commis. Quant à sa victime, Delvincour, son état, sans être précisément dangereux, s'est depuis deux jours compliqué de fièvre. C'est la blessure du dos qui le fait surtout souffrir.

La police de Lille avait arrêté dans cette ville un nommé B..., âgé de vingt-six ans, inculpé d'un vol de 50,000 francs, puis, sur l'avis du parquet de Paris, auquel elle en avait aussitôt référé, elle embarquait le voleur, escorté de deux gendarmes, qui hier soir, à six heures, descendaient à la gare du Nord avec leur prisonnier.

Le dernier demanda au brigadier la faveur de manger un morceau, et que le gendarme gendarme crut pouvoir lui accorder. Une voiture conduisit le trio chez un marchand de vins du boulevard Rochechouart, n° 56, où l'on servit un dîner. Comme B..., à tous leurs tentatives aux mains, les gendarmes lui coupèrent sa viande, et le prisonnier dina. Au dessert, le prisonnier voulut aller au water-closet. L'un des gendarmes, après s'être assuré que, hors la porte, n'existait aucune issue au cabinet, y conduisit B... prisonnier, très au courant des étre de la maison, trouva moyen d'ouvrir une porte donnant sur l'im-passe des Pyrénées, et décampa sans crier gare. Les deux gendarmes, ahuris de cette disparition, cherchant vainement leur homme dans les maisons voisines ; ils furent, désespérés, se contenter d'envoyer à la préfecture de police, la malle, le portefeuille et le couteau de leur prisonnier.

On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Quant à B..., il a eu, parait-il, l'audace de se montrer, dans la soirée, chez les marchands de vin et cafetiers du voisinage, cette fois débarrassé de ses menottes, grâce à l'ami, dont on a dit plus haut, qui avait évidemment assuré sa fuite.

ARRIÈRES. — Un événement tragique vient de se passer à l'Asile d'aliénés. Un de ces malheureux pensionnaires, entré depuis peu dans l'établissement, a été trouvé, le dimanche 20 juin, dans sa chambre, étendu sur le sol, et dans un état qui ne permettait pas de lui faire espérer la guérison. On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Quant à B..., il a eu, parait-il, l'audace de se montrer, dans la soirée, chez les marchands de vin et cafetiers du voisinage, cette fois débarrassé de ses menottes, grâce à l'ami, dont on a dit plus haut, qui avait évidemment assuré sa fuite.

ARRIÈRES. — Un événement tragique vient de se passer à l'Asile d'aliénés. Un de ces malheureux pensionnaires, entré depuis peu dans l'établissement, a été trouvé, le dimanche 20 juin, dans sa chambre, étendu sur le sol, et dans un état qui ne permettait pas de lui faire espérer la guérison. On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Quant à B..., il a eu, parait-il, l'audace de se montrer, dans la soirée, chez les marchands de vin et cafetiers du voisinage, cette fois débarrassé de ses menottes, grâce à l'ami, dont on a dit plus haut, qui avait évidemment assuré sa fuite.

ARRIÈRES. — Un événement tragique vient de se passer à l'Asile d'aliénés. Un de ces malheureux pensionnaires, entré depuis peu dans l'établissement, a été trouvé, le dimanche 20 juin, dans sa chambre, étendu sur le sol, et dans un état qui ne permettait pas de lui faire espérer la guérison. On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Quant à B..., il a eu, parait-il, l'audace de se montrer, dans la soirée, chez les marchands de vin et cafetiers du voisinage, cette fois débarrassé de ses menottes, grâce à l'ami, dont on a dit plus haut, qui avait évidemment assuré sa fuite.

ARRIÈRES. — Un événement tragique vient de se passer à l'Asile d'aliénés. Un de ces malheureux pensionnaires, entré depuis peu dans l'établissement, a été trouvé, le dimanche 20 juin, dans sa chambre, étendu sur le sol, et dans un état qui ne permettait pas de lui faire espérer la guérison. On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Quant à B..., il a eu, parait-il, l'audace de se montrer, dans la soirée, chez les marchands de vin et cafetiers du voisinage, cette fois débarrassé de ses menottes, grâce à l'ami, dont on a dit plus haut, qui avait évidemment assuré sa fuite.

ARRIÈRES. — Un événement tragique vient de se passer à l'Asile d'aliénés. Un de ces malheureux pensionnaires, entré depuis peu dans l'établissement, a été trouvé, le dimanche 20 juin, dans sa chambre, étendu sur le sol, et dans un état qui ne permettait pas de lui faire espérer la guérison. On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Quant à B..., il a eu, parait-il, l'audace de se montrer, dans la soirée, chez les marchands de vin et cafetiers du voisinage, cette fois débarrassé de ses menottes, grâce à l'ami, dont on a dit plus haut, qui avait évidemment assuré sa fuite.

ARRIÈRES. — Un événement tragique vient de se passer à l'Asile d'aliénés. Un de ces malheureux pensionnaires, entré depuis peu dans l'établissement, a été trouvé, le dimanche 20 juin, dans sa chambre, étendu sur le sol, et dans un état qui ne permettait pas de lui faire espérer la guérison. On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Quant à B..., il a eu, parait-il, l'audace de se montrer, dans la soirée, chez les marchands de vin et cafetiers du voisinage, cette fois débarrassé de ses menottes, grâce à l'ami, dont on a dit plus haut, qui avait évidemment assuré sa fuite.

ARRIÈRES. — Un événement tragique vient de se passer à l'Asile d'aliénés. Un de ces malheureux pensionnaires, entré depuis peu dans l'établissement, a été trouvé, le dimanche 20 juin, dans sa chambre, étendu sur le sol, et dans un état qui ne permettait pas de lui faire espérer la guérison. On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Quant à B..., il a eu, parait-il, l'audace de se montrer, dans la soirée, chez les marchands de vin et cafetiers du voisinage, cette fois débarrassé de ses menottes, grâce à l'ami, dont on a dit plus haut, qui avait évidemment assuré sa fuite.

ARRIÈRES. — Un événement tragique vient de se passer à l'Asile d'aliénés. Un de ces malheureux pensionnaires, entré depuis peu dans l'établissement, a été trouvé, le dimanche 20 juin, dans sa chambre, étendu sur le sol, et dans un état qui ne permettait pas de lui faire espérer la guérison. On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Quant à B..., il a eu, parait-il, l'audace de se montrer, dans la soirée, chez les marchands de vin et cafetiers du voisinage, cette fois débarrassé de ses menottes, grâce à l'ami, dont on a dit plus haut, qui avait évidemment assuré sa fuite.

ARRIÈRES. — Un événement tragique vient de se passer à l'Asile d'aliénés. Un de ces malheureux pensionnaires, entré depuis peu dans l'établissement, a été trouvé, le dimanche 20 juin, dans sa chambre, étendu sur le sol, et dans un état qui ne permettait pas de lui faire espérer la guérison. On trouva dans le cabinet des adresses précieuses comme indications ; dans la double du pardessus, nombre de billets de banque, et dans la malle une grande quantité d'objets de valeur.

Waast, tourner autour de lui, et finir par se faire reconnaître en rappelant à sa mémoire cet épisode qu'il avait oublié.

La figure de l'homme auquel il avait cru recevoir la mort, était restée si profondément gravée dans son esprit, qu'il avait reconnu malgré le changement d'uniforme.

Racca fut partie pendant de longues années de l'œuvre des quêtes pour les trépassés, et de 1802 à 1876 il quitta pour les trépassés. Ce n'est que forcé par l'âge, il avait alors quatre-vingt-dix ans, qu'il résigna ses fonctions.

— VALENCIENNES. — Par décret en date du 10 juin, M. Parsy a été nommé directeur des douanes à Valenciennes.

## Le crime de Rosendaal

Grande émotion à Dunkerque, où l'on vient d'annoncer que l'assassin de Rosendaal a été arrêté à Ghyvelde. Il se nomme Dooghe et a fait d'un idiot.

On avait remarqué l'absence de Ghyvelde, le jour du crime, et comme on lui demandait, par hasard, où il était allé, ce jour-là, il répondit à Dunkerque, parbleu ! où j'ai vu deux hommes commettre un vilain crime.

Pressé de questions, il donna sur ce crime des détails tellement circonstanciés qu'on le mit en état d'arrestation.

Enfin, devant un interrogatoire pressant et habilement mené, il a fini par s'avouer l'auteur de cet atroce forfait.

Les personnes qui désiraient des invitations pour la conférence que donnera Monsieur le Sénateur Numa Bagnon le dimanche 20 juin à 4 heures à l'Hippodrome de Lille, peuvent s'en procurer chez M. Scrépel-Chrétien, tous les jours de 2 heures à 3 heures.

On peut retenir aussi des places réservées au prix de 5 fr.

Ces cartes étant essentiellement personnelles on est prié de donner son nom et son adresse.

Nous rappelons que les souscriptions pour la Société d'Assurances générales sont reçues chez M. J. Decroix, Vernier, Verley, à Roubaix, rue du Courtoir, à Tourcoing, rue de Tournai.

Deux grands bals champêtres auront lieu les dimanche 20 et lundi 21 juin 1880, à l'occasion de la ducasse du cabaret de la *Perche*, rue d'Inkermann.

Le dimanche, 30 centimes, le lundi, 30 centimes. Brillant orchestre. En cas de mauvais temps, les bals auront lieu à l'intérieur.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 juin. — Clotilde Héron, boulevard de Strasbourg, maison Condé, 9. — Ernest Boulanger, rue des 3 points, maison Condé, 49. — Julie Peirs, rue des Longues-Haies, cour Dupuyréroux. — Blanche Dhayere, rue de l'Hommelet, 132. — Raoul Carpentier, rue de l'Alma 229. — Joséphine Deschamps, rue du Moulin, cour Dubar. — Germaine Mullier, rue de la Courbe, 64. — Modeste Dreykère, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 29.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 juin. — Honorine Lepoutre, 8 mois, rue Marquisat, 31. — Bernadine François, 4 mois, au Pile, Grande-Croix, 32. — Louis Delporte, 64 ans, rue de l'Épée, cour du ballon d'Or. — Zed Dohy, 14 jours, rue de Mouveaux, cour Louis Frère, 9. — Pierre Corral, 55 ans, teinturier, Hôtel-Dieu. — Eugène Descombes, 85 ans, rue de la Courbe, 176. — Gabrielle Sluyts, 1 ans, rue St-Jean, 73.

MARIAGE. — Arthur Leman, 30 ans, peigneur, et Stéphanie Lecat, 23 ans, couturière.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS. — UN OBIT SOLENNEL DE MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 15 juin 1880, à 10 heures, en la même église, de Dame Victoire-Marie MIMÉREL, veuve de M. Alexandre BULTRAU, décédée à Roubaix, le 11 mai 1880, dans sa quatre-vingt-huitième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'OBIT des Conférences qui sera célébré le mercredi 16 courant, à 8 heures, en la même église.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Notre-Dame, le mardi 15 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de M. Charles-Louis VANLEYSSELLE, époux de Marie Mélanie Schier, décédé à Roubaix, le 6 juin 1879, l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 15 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine DESBAILLIEUX, veuve de M. Jean Duchicq, décédée à Roubaix, le 9 mai 1880, dans sa 80<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'OBIT qui sera célébré les dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, le mercredi 16 courant, à 8 heures, en la même église.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 17 juin 1880, à 9 heures et demi, pour le repos de l'âme de M. Florentin-Joseph BELLEBECCO, ancien membre du Conseil municipal, ancien membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, époux de Dame Victoria Baston, décédée à Roubaix, le 30 mai 1879, dans sa 87<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN. — POUR SERVIR DE RÉGIE AUX BOULANGERS. — Pain de ménage. — Composé de deux tiers de blé blanc et d'un tiers de blé roux ou maux. — Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,35 00. — Pain de deuxième qualité. — Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,38 50. — Pain blanc. — Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. — Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,42 00. — Pain de fleur, dit pain français. — Composé de fleur de première qualité. — Le pain de 125 grammes est taxé à 0,05 80. Les deux pains, à 0,11 00. Les quatre pains, à 0,23 00. Les huit pains, à 0,44 00. Fait à l'hôtel de la mairie de Roubaix, le 14 juin 1880. Le 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonctions de maire, DELEPORTE-BAYART.

Belgique. — ANVERS. — On écrit d'Anvers que l'auteur d'un triple assassinat commis avant-hier, dans un compartiment de 3<sup>e</sup> classe du chemin de fer d'Anvers à Turin, a été reconnu pour un nommé Joseph Haes, originaire de Moulins (Prusse). — Il est écroué depuis vendredi à la prison d'Anvers.

## FAITS DIVERS

—